

## Certificat complémentaire

### Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Lieu : MFR La Pignerie - Laval

Mise à jour juin 2025

#### La formation

La formation prépare les professionnels de l'animation souhaitant valider des fonctions de directeur à l'obtention du **CC DACM** (Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs).

#### Objectifs et contenus

##### Objectifs :

- ✓ Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs
- ✓ Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- ✓ Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

##### Contenus :

- ♦ Réglementation des ACM
- ♦ Conduite d'une équipe d'ACM
- ♦ Gestion administrative et financière d'un ACM
- ♦ Animation du projet pédagogique de l'ACM
- ♦ Organisation des locaux.
- ♦ Gestion des activités spécifiques.
- ♦ Administration de l'ACM.
- ♦ Recrutement des personnels /Formation des animateurs /Animation des équipes.
- ♦ Gestion budgétaire et comptable de l'ACM.
- ♦ Gestion de l'économat. / Organisation de la logistique.
- ♦ Elaboration d'un projet pédagogique.
- ♦ Promotion du projet pédagogique.
- ♦ Évaluation de la réussite du projet.

#### Modalités d'obtention de la certification

- ♦ Le Certificat Complémentaire est délivré grâce à l'obtention de l'Unité Capitalisable (UC) par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)
- ♦ La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :
  - 1) *Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.*
  - 2) *Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.*

#### Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

- ♦ L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.
- ♦ Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



#### Calendrier de la formation

- > Dates : du 19/03/2026 au 25/09/2026
- > Formation en alternance à temps plein en discontinu sur la période
- > Durée totale de la formation : 245 heures sur 7 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 à temps plein en discontinu
- > Enseignement théorique : 119 heures soit 35 heures par semaine
- > Stage en milieu professionnel : 126 heures minimum soit 35 heures par semaine réparties de juin à août 2026
- > Parcours partiel : à définir selon votre situation individuelle



#### Conditions d'admission

- > Détenir les exigences décrites dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".
- > Date des entretiens : Entretien de motivation et de validation du projet de formation le 09 mars 2026
- > Individualisation des parcours de formation : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement



#### Retrait des dossiers de candidature

- > Retrait des dossiers : à partir de juillet 2025
- > Clôture des inscriptions : 18 février 2026



#### Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

- > Être admis en formation à une spécialité ou mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ou du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ou être titulaire dudit diplôme
- > Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs.



## handicap mental, psychique & troubles dys

> Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** (ROMPILLON Nathalie : Nathalie.ROMPILLON@ufcv.fr) est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



## Organisme de formation UFCV

UFCV Pays de la Loire

Tél. 02.40.71.60.31

[formationpro-pdl@ufcv.fr](mailto:formationpro-pdl@ufcv.fr)

> **N° déclaration d'activité :**

11750896975

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

> Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

> **Siret :** 775685621 01448



## Lieu de formation

Maison familiale rurale - La Pignerie

Rue du Bois de l'Huisserie

53002 Laval

> **Conditions d'accueil :** pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



## Coûts

Nous consulter

## Les conditions générales de vente

applicables au jour de la commande sont consultables sur le site [formation-professionnelle.ufcv.fr](http://formation-professionnelle.ufcv.fr)



## Engagement qualité des formations

> Certification qualiopi

n°2411\_CN\_04819\_V2 pour les

catégories d'actions concourant au développement des compétences

suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

> Référencement Datadock

> Charte RGPD-Politique de

confidentialité consultable sur le site [formation-professionnelle.ufcv.fr](http://formation-professionnelle.ufcv.fr)

## Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

**Cette formation en présentiel** vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez :**

- ♦ Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- ♦ Des ateliers pratiques pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe...).
- ♦ Des stages en entreprise pour acquérir une expérience concrète.

### L'action de formation dispose :

- ♦ d'un équipement adapté (salles avec vidéoprojecteurs, matériel sportif, ressources documentaires...)
- ♦ d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation
- ♦ d'une connexion Wi-Fi et un portail stagiaire permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

**Formation à distance :** quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

## Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

### Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel de certification.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

### Pendant la formation :

Suivi du plan de formation avec tuteur.

Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).

Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.

Synthèses d'évaluation individuelles et de satisfaction disponibles.

## Références de la formation

- ♦ **Certificat complémentaire "Direction d'un accueil collectif de mineurs"**
- ♦ Arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs »
- ♦ Cours par correspondance : non
- ♦ Utilisation du multimédia : oui
- ♦ Formation ouverte à distance : partielle
- ♦ Autorité de certification : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative [sport.gouv.fr](http://sport.gouv.fr)
- ♦ Niveau visé : 4
- ♦ Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs
- ♦ Formacodes : 44067
- ♦ ROME : G1202, G1203, K1206
- ♦ Code Certif Info : n°92125
- ♦ N° fiche RNCP : RS5737-date d'enregistrement : 16/12/2021
- ♦ Code CPF : 236107

# Calendrier de la formation



18 fév. 2026 : date limite de réception des dossiers

19 fév. 2026 : EPEF

09 mars 2025 : Entretien

FÉVRIER 2026		MARS 2026		AVRIL 2026		MAI 2026		JUIN 2026		JUILLET 2026		AOÛT 2026		SEPT 2026		OCT 2026	
dim. 1		dim. 1		mer. 1		ven. 1	Féié	lun. 1		mer.1		sam 1		mar.1		jeu. 1	
lun. 2		lun. 2		jeu. 2		sam2		mar.2		jeu. 2		dim. 2		mer.2		ven. 2	
mar.3		mar.3		ven. 3		dim. 3		mer.3		ven. 3		lun. 3		jeu. 3		sam3	
mer.4		mer.4		sam4		lun. 4		jeu. 4		sam4		mar.4		ven. 4		dim. 4	
jeu. 5		jeu. 5		dim. 5		mar.5		ven. 5		dim. 5		mer.5		sam5		lun. 5	
ven. 6		ven. 6		lun. 6	Féié	mer.6		sam6		lun. 6		jeu. 6		dim. 6		mar.6	
sam7		sam7		mar.7		jeu. 7		dim. 7		mar.7		ven. 7		lun. 7	OF	mer.7	
dim. 8		dim. 8		mer.8		ven. 8	Féié	lun. 8		mer.8		sam8		mar.8	OF	jeu. 8	
lun. 9		lun. 9	Entretien	jeu. 9	Tuteur	sam9		mar.9		jeu. 9		dim. 9		mer.9		ven. 9	
mar.10		mar.10		ven. 10		dim. 10		mer.10		ven. 10		lun. 10		jeu. 10		sam10	
mer.11		mer.11		sam11		lun. 11		jeu. 11		sam11		mar.11		ven. 11		dim. 11	
jeu. 12		jeu. 12		dim. 12		mar.12		ven. 12		dim. 12		mer.12		sam12		lun. 12	
ven. 13		ven. 13		lun. 13		mer.13		sam13		lun. 13		jeu. 13		dim. 13		mar.13	
sam14		sam14		mar.14		jeu. 14	Féié	dim. 14		mar.14	Féié	ven. 14		lun. 14		mer.14	
dim. 15		dim. 15		mer.15		ven. 15		lun. 15		mer.15		sam15	Féié	mar.15		jeu. 15	
lun. 16		lun. 16		jeu. 16		sam16		mar.16		jeu. 16		dim. 16		mer.16		ven. 16	
mar.17		mar.17		ven. 17		dim. 17		mer.17		ven. 17		lun. 17		jeu. 17		sam17	
mer 18	Date limite	mer.18		sam18		lun. 18	OF	jeu. 18		sam18		mar.18		ven. 18		dim. 18	
jeu. 19	EPEF	jeu. 19	POS	dim. 19		mar.19	OF	ven. 19		dim. 19		mer.19		sam19		lun. 19	
ven. 20		ven. 20		lun. 20		mer.20	OF	sam20		lun. 20		jeu. 20		dim. 20		mar.20	
sam21		sam21		mar.21		jeu. 21	OF	dim. 21		mar.21		ven. 21		lun. 21	OF	mer.21	
dim. 22		dim. 22		mer.22		ven. 22	OF	lun. 22		mer.22		sam22		mar.22	OF	jeu. 22	
lun. 23		lun. 23	OF	jeu. 23		sam23		mar.23		jeu. 23		dim. 23		mer.23		ven. 23	Certif 2ème passage
mar.24		mar.24	OF	ven. 24		dim. 24		mer.24		ven. 24		lun. 24		jeu. 24	Certif 1er passage	sam24	
mer.25		mer.25	OF	sam25		lun. 25		jeu. 25		sam25		mar.25		ven. 25	Bilan	dim. 25	
jeu. 26		jeu. 26	OF	dim. 26		mar.26		ven. 26		dim. 26		mer.26		sam26		lun. 26	
ven. 27		ven. 27	OF	lun. 27		mer.27		sam27		lun. 27		jeu. 27		dim. 27		mar.27	
sam28		sam28		mar.28		jeu. 28		dim. 28		mar.28		ven. 28		lun. 28		mer.28	
		dim. 29		mer.29		ven. 29		lun. 29		mer.29		sam29		mar.29		jeu. 29	
		lun. 30		jeu. 30		sam30		mar.30		jeu. 30		dim. 30		mer.30		ven. 30	
		mar.31				dim. 31				ven. 31		lun. 31				sam31	
<b>Total jours centre</b>		<b>6</b>				<b>5</b>								<b>6</b>		<b>Total 17</b>	
<b>Total heures centre</b>		<b>42</b>				<b>35</b>								<b>42</b>		<b>Total 119</b>	
<b>Total max jours structure</b>										<b>19</b>		<b>21</b>				<b>Total 40</b>	
<b>Total max heures structure</b>										<b>133</b>		<b>147</b>				<b>Total 280</b>	

- Regroupement pédagogique en centre
- Certification 1er et 2ème passage
- Réunion tuteur / Bilan de la formation
- Période de direction adjointe ou direction d'ACM de 18 jours en continu ou discontinu du 06/07/2026 au 31/08/2026